II

se forband, ses titres universitaires, pouvait briguer une situation ; il fut nommé secrétaire général de la préfecture du Calvados ; il devint préfet ; il épousa, à cette époque, la fille d'un général très doué aux élections.

Il se fit imprimeur, édita le dictionnaire Décembre-Alonnier, mais l'imprimerie ne rapportait pas assez pour satisfaire les goûts dispendieux de sa femme. Il acheta un fonds de commerce de chaussurière, d'un M. Vanier, rue du Cherche-Midi ; il acheta encore à ce dernier un brevet pour la fabrication de « pâte cérusséenne pour cadres et pour statues dorées ». On lança l'affaire avec fracas. La « pâte cérusséenne » devait rapporter des millions ; on acquit une usine à Levallois et on installa de vastes magasins rue d'Enghien.

Entre temps M. de la Maherie fondait des œuvres et recueillait pour elles des souscriptions.

Enfin les dépenses de Mme de Maherie amenèrent la ruine de la maison.

Et c'est alors que l'on songea à lancer une grosse affaire.

M. de la Maherie avait fait la connaissance du marquis François-Claude-Auguste de Crouy-Chanel. Celui-ci, né à Duisberg, en Prusse, en 1793, était originaire du Dauphiné, mais sa famille se rattachait à l'ancienne maison royale de Hongrie.

Ce fut l'affaire du trône de Hongrie que nous avons racontée hier. L'affaire se termina en justice. M. de La Maherie, défendu par Me Lachaud, s'en tira avec sept ans de travaux forcés. La condamnation eut lieu le 25 septembre 1866.

En 1875, Dupray de La Maherie reparaît à Paris.

Il est placier en pharmacie.

Il se fait appeler Regnault. Reconnu dans la rue par un de ses créanciers, M. Trooque, il lui raconte que son affaire est très mystérieuse, que l'empereur Napoléon III l'a laissé condamner pour raisons diplomatiques.

En 1881 il fondait le « Bras Economique de l'Eglise ». Il vécut assez longtemps dans un appartement splendide, rue Washington.

Il avait obtenu la permission d'avoir chez lui une chapelle. Et c'est dans cette chapelle que se trouvait le christ en ivoire de Mme Durt, dont nous avons déjà parlé.

A côté de cette pieuse image figurait une relique qui, si elle eût été authentique, aurait été sans prix, puisque c'étaient tout simplement des cheveux du Christ.

Dupray de la Maherie la présentait à la vénération de ses amis.

On sait que toute relique doit être accompagnée d'un certificat délivré par la chancellerie romaine, pour en constater l'authenticité. Ce certificat ne manquait pas en l'espèce : il était signé de Mgr Marinelli, prélat romain.

Un doute, cependant, surgit en l'esprit de Mgr Sibon ; il fit vérifier le certificat à Rome ; là, on le déclara nul et sans effet.

Conseil des Ministres

Paris, 30 juin. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La situation au Maroc

Le Conseil a pris connaissance des télégrammes par lesquels le général Moinier rend compte des opérations militaires provoquées par la présence du cheik Ma el Ainin au sud de la Chaouia. Il a approuvé les instructions télégraphiques adressées au général, et lui prescrivant de ramener ses troupes dans les positions habituelles qu'elles occupent à l'intérieur de la Chaouia.

Secours aux sinistrés

La raison des nouvelles inondations et des tempêtes de grêle qui ont sévi dans diverses régions, le président du conseil demandera à être autorisé par un projet de loi à affecter, à des secours immédiats jusqu'à concurrence de 1.500.000 francs, les fonds votés à la suite des inondations du mois de février.

Cérémonies diverses

Le président de la République, qui se rend dimanche prochain à Clermont-Ferrand, sera accompagné des ministres de la guerre et du commerce.

Le ministre de la justice et le sous-secrétaire d'Etat des finances se rendront le 10 juillet à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Charles Floquet, à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Un député italien meurt à la tribune

Rome, 30 juin. — Un épisode tragique a marqué la fin de la séance hier à la Chambre. On discutait la fixation de l'ordre du jour, lorsque le député Pilade Mazza, qui était en train de réclamer l'inscription d'une interpellation présentée par lui, tomba comme une masse à la tribune, foudroyé par une attaque d'apoplexie. La séance fut aussitôt levée au milieu d'une très vive émotion.

M. Mazza était âgé de cinquante-quatre ans. Depuis 1895, il représentait à la Chambre la première circonscription de Rome. Il était inscrit au groupe républicain et il était membre du Grand-Orient de la franc-maçonnerie. Il y a dix ans, à la suite d'un duel avec le publiciste Vico Mantegagna, pour des questions de politique étrangère, on lui avait amputé le bras droit.

A LA CHAMBRE

Le sauvetage du "Pluviôse"

L'INTERPELLATION DE MILLEVOYE

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à 3 heures 20 sous la présidence de M. Berteaux, vice-président. Au banc du gouvernement, MM. Briand, général Brun, Boué de Lapeyrère.

M. Briand, président du conseil, dépose : 1. Un projet de loi portant modification de la législation sur l'élection des députés, que nous reproduisons d'autre part ; 2. Un projet de loi relatif au statut et au droit d'association des fonctionnaires ; 3. Un projet de loi sur le régime général des mines.

Ces projets sont renvoyés aux commissions compétentes.

LE SAUVETAGE DES SOUS-MARINS

M. MILLEVOYE adresse à M. le ministre de la marine une question sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer la protection et le sauvetage des sous-marins.

M. MILLEVOYE. — La catastrophe du « Pluviôse », qui a si vivement ému l'opinion publique, n'a pas découragé nos braves marins. De toutes parts, et, en particulier de l'Allemagne, sont venus des témoignages touchants d'admiration pour les victimes héroïques du 26 mai. Il faut que le sous-marin reste, avant comme après, l'arme essentielle, démocratique de notre défense nationale. Sa valeur subsiste tout entière.

L'expérience récente a montré la faillite de nos moyens de sauvetage. Des heures, des jours ont été perdus ; Calais a assisté à la catastrophe sans avoir pu venir en aide aux victimes. Comment M. le ministre de la marine espère-t-il remédier à cette situation dans l'avenir ?

Il ne suffit pas que la marine cherche elle-même une solution : il faut que les inventeurs, étrangers à l'administration, soient bien accueillis par elle et encouragés à poursuivre leurs études.

A l'étranger, aux Etats-Unis et au Danemark notamment, l'initiative privée a créé de grands chantiers de renflouage disposant de puissants remorqueurs qui ont déjà rendu de nombreux services. En France, nous n'avons rien de semblable. Un prédécesseur de M. le ministre de la marine a refusé de donner son appui à une création de cette nature. (Protestations à gauche.)

J'ai confiance en M. le ministre de la marine. Je lui demande d'ordonner des études et de demander les crédits nécessaires au Parlement. (Applaudissements.)

Le ministre à la tribune

L'amiral Boué de Lapeyrère répond à M. Millevoye

LE MINISTRE DE LA MARINE. — La perte d'un sous-marin n'est irréparable que lorsqu'une brèche s'est produite dans la coque. Même si cette brèche est à la partie supérieure, le sous-marin pourrait être sauvé. Malheureusement, ce n'était pas le cas du « Pluviôse ».

J'ai donné de nouveau des instructions pour que les plongées n'eussent pas lieu dans les rades fermées ou sur la route des bateaux. Il est difficile d'escorter des sous-marins à cause de leur vitesse ; cependant on le fait quelquefois. Ici, on n'a pas jugé que ce fut nécessaire ; je suis de cet avis. Calais était admirablement choisi pour des manœuvres de plongée.

M. MILLEVOYE. — Nous sommes d'accord.

LE MINISTRE DE LA MARINE. — Il y avait à Calais des appareaux suffisants pour ramener le sous-marin dans l'avant-port s'il n'avait pas été blessé à mort.

Le releveur allemand, le « Vulcan » n'a pas encore fait ses preuves. Les chaînes et les chalands employés pour ce relevage avaient été faits spécialement en vue d'une catastrophe et des expériences avaient été faites avec le « Narval », du type du « Pluviôse ».

Les inventions soumises à la marine sont examinées par elle avec le plus grand soin et elle accepte de grand cœur tout ce qui lui paraît utile à la défense nationale.

Dès mon entrée au ministère, je me suis occupé de la question des boucles de sauvetage. C'est grâce à ces boucles que l'on a pu relever le navire. J'ai approuvé les plans d'un dock de relevage ; s'il n'est pas encore prêt, c'est que le tonnage des sous-marins a augmenté.

J'ai aussi passé un marché avec une autre compagnie pour faire un ponton releveur qui sera fait plus rapidement (Très bien).

En fait de moyens de sauvetage pour l'équipage, il n'existe que les casques qui ont été achetés il y a six mois et qui sont en expérience dans le port de Cherbourg.

M. MILLEVOYE. — Il paraît qu'à l'étranger, ces casques ont donné un résultat satisfaisant.

M. BOUE DE LAPEYRERE. — Il serait imprudent de se leurrer d'illusions. Les câbles de relevage possible deviendront de plus en plus rares avec l'augmentation des tonnages ; mais il y a eu trente mille plongées depuis 1900 et heureusement le nombre des accidents a été extrêmement rare. Les risques de mer subsistent, mais tous les marins les acceptent ; ils sont même un des attraits de leur métier. (Applaudissements prolongés).

Nos marins sont toujours remplis de courage pour répondre à la confiance du pays (Applaudissements).

M. MILLEVOYE. — Je me déclare satisfait de ces explications et je me félicite de les avoir provoquées.

L'incident est clos.

M. Roblin demande à transformer la question en interpellation.

LE MINISTRE DE LA MARINE. — Je suis à la disposition de la Chambre.

M. ROBLIN. — Je présenterai mes observations plus tard quand on discutera le budget.

M. DELECLUZE. — J'ai également des observations à présenter.

La date de l'interpellation sera fixée ultérieurement.

LES DEUX CANTONS DE MAUBEUGE

La Chambre adopte le projet de loi tendant à diviser en deux cantons le canton de Maubeuge, (arrondissement d'Avesnes).

LES VALIDATIONS

La Chambre valide sans débat les élections de MM. le marquis de Moustiers à Beaumelès-Dames (Doubs), M. Maxime Lagendre à Pont Audemer (Eure), et M. Andrieux à Forcalquier (Basses-Alpes).

La séance est levée à cinq heures quarante-cinq.

AU SENAT

La catastrophe de Villepreux

L'INTERPELLATION DE M. GAUDIN de VILLAINE. — LES DECLARATIONS DE MILLERAND

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à 2 heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost. On adopte une série de crédits sur l'exercice 1909 au titre du budget général.

La parole est à M. GAUDIN DE VILLAINE pour développer son interpellation sur la catastrophe de Villepreux.

On a eu tort, dit-il, de vouloir arrêter immédiatement le mécanicien Leduc parce qu'il n'avait pas tenu compte de la fermeture du disque. Mais, ce disque était-il réellement fermé ? D'autre part, il n'a pas été fait usage de pétards. L'injecteur de la machine du train tamponneur fonctionnait mal. Le mécanicien n'a pas pu sauter de sa machine avant le choc. Quant à la responsabilité de l'Ouest-Etat, elle est indéniable. On ignorait à la gare des Invalides qu'il y avait un train en détresse à Villepreux. Il aurait fallu améliorer le système des signaux et il eut été du devoir de la Cie de remplacer l'éclairage au gaz par l'électricité, car le gaz occasionna l'incendie des wagons.

Il est urgent, conclut le sénateur de la Manche, de procéder à la réfection du matériel de l'Ouest-Etat.

M. GOUDIN DE VILLAINE se déclare confiant dans le gouvernement pour assurer la sécurité des voyageurs. M. Albert Gérard intervient ensuite. Il estime que la catastrophe aurait pu être évitée par des moyens techniques. Si à Villepreux un appareil de sécurité avait été sur la locomotive, la catastrophe n'aurait pas eu lieu.

M. REYMOND déplore que les compagnies de chemin de fer aient résisté à l'adoption de tout système avertisseur et surtout enregistreur, car elles ne veulent pas qu'il reste trace des fautes du mécanicien par crainte des instances judiciaires.

Millerand à la tribune

M. Millerand répond. L'enquête judiciaire est en cours, dit le ministre, l'enquête administrative n'est pas close.

Millerand donne lecture du rapport du contrôle sur les circonstances de l'accident.

Le ministre des Travaux publics insiste sur les faits que Leduc était autorisé à conduire des trains depuis le 1er décembre 1907 par la Cie de l'Ouest. Leduc avait avant l'accident, un stage de 19 mois. Des commandes importantes de locomotives et de wagons ont été faites et le nombre des trains en détresse qui était sur l'Ouest de 167 en 1909 n'est plus que de 81 en 1910. Le ministre dit ensuite que l'intérêt des compagnies est de trouver l'appareil de sécurité qui les mettra à l'abri d'accident comme celui de Villepreux.

MILLERAND ajoute qu'après les essais actuels il ordonnera la mise en application des appareils de sécurité. Cependant, la première garantie de la sécurité du public est le dévouement et la valeur professionnelle des agents des chemins de fer. Les enseignements qui se dégagent de la catastrophe de Villepreux ne seront pas perdus.

M. TOURNON demande à M. Millerand de s'habituer à son rôle de patron, mais il craint que le ministre ne soit trop porté à chercher des excuses au personnel. Il importe de faire comprendre aux agents quels sont leurs devoirs.

MILLERAND répond qu'il n'a jamais manqué de dire au personnel quels sont ses droits mais aussi ses devoirs. (Très bien). J'inviterai toujours le personnel, dit le ministre, à rester fidèle à la discipline et à ses devoirs professionnels. (Très bien).

On vote l'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 6 heures et demie.

UN PARRICIDE

Toulouse, 30 juin. — Le nommé Edouard Sephons, du hameau de Pouch, a tué son père et sa tante, que Sephons père avait épousé en secondes noces. Il s'est ensuite fait justice.

Les causes de ce drame ne sont pas établies.

MILLERAND et ses électeurs

UN GRAND DISCOURS POLITIQUE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 30 juin. — Le comité républicain socialiste de la 1re circonscription du 12e arrondissement avait convié les électeurs à célébrer hier, par un punch la réélection comme député de Millerand, ministre des travaux publics.

Après des discours de MM. Binet, Salmon, Alexandre Rivière, Morel, qui firent l'éloge de l'œuvre républicaine et sociale de Millerand, à qui depuis 20 ans les électeurs du 12e arrondissement étaient restés fidèles, le ministre des travaux publics, chaleureusement acclamé, prit la parole.

DISCOURS DE MILLERAND

« J'ai, dit-il, écouté avec émotion les discours si vibrants d'affection communicative prononcés par mes amis ; c'est pour moi une récompense au-dessus de mes mérites que d'avoir, depuis vingt ans, été entouré de si dévoués concours. Mais en réalité, cette fête n'est pas la mienne ; elle est la vôtre, celle de tous les braves gens qui ont fait leur devoir pour la défense des idées qui leur sont chères.

« Leur confiance me crée des devoirs dont j'apprécie toute l'étendue. Je puis vous assurer que tout ce que j'ai de force et d'énergie sera employé à les remplir, ces devoirs, pour le service de la France et de la République, à tout jamais inséparables.

« En vous parlant, je me souviens que, depuis vingt ans, jour par jour, nous avons ensemble, avec une liberté qui nous fait honneur à tous, examiné les difficultés qui se présentaient, les problèmes qui se posaient, n'hésitant pas à exprimer nos avis, même lorsqu'ils pouvaient se trouver en divergence.

« Avant-hier et hier, pendant les débats si passionnants qui se poursuivaient devant la Chambre et où il s'agissait de bien plus que du sort d'un ministère, mais de l'avenir et de l'orientation même de la politique dans notre pays, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer une époque où des dissidences s'étaient produites entre ses amis les meilleurs et votre député. Quelle était la raison de ces dissidences ? C'est que, dès lors, nous avions condamné un système de gouvernement et l'administration que nous jugions dangereux pour la République.

Les deux méthodes

« Hier, c'était entre les deux méthodes qu'en un débat émouvant s'instituait la plus grave des controverses pour l'avenir des institutions républicaines. Dans ce long débat de quinze jours où ont été entendus des représentants de toutes les fractions politiques, qu'a-t-on mis en question : le programme gouvernemental ? Sans doute ; mais d'abord la méthode.

« Mon ami Briand, en ses deux admirables interventions, a défini le point précis du débat en exposant à nos amis de gauche à quelle méthode gouvernementale il entendait conformer les actes du cabinet. Cette méthode, elle s'inspire d'une parole prononcée par Gambetta, il y a trente ans, que le cabinet Waldeck-Rousseau avait faite sienne, que je rappelais il y a huit ans, à Firminy, et qu'hier Briand répétait comme une devise : « On gouverne avec son parti, pour le pays. »

« Qu'est-ce à dire ? Que, lorsqu'ils arrivent au pouvoir, des hommes politiques doivent y appliquer leurs idées, leurs principes, leurs doctrines. Nous serions des traîtres si, républicains et socialistes, nous faisions au pouvoir une politique différente de celle qu'ont approuvée nos électeurs, la politique du progrès républicain et des réformes politiques et sociales. Mais, si un gouvernement doit gouverner, ce n'est pas pour son parti, pour ses amis ; c'est pour le pays tout entier, sans avoir à distinguer entre les citoyens.

« D'autres croient la République compromise quand tous les ressorts du gouvernement ne sont pas tendus pour favoriser les uns et pour écraser les autres. A la lecture de la déclaration ministérielle, promettant la liberté et la justice égale pour tous, ils n'en ont pas cru leurs oreilles. « Où menez-vous la République ? s'écriaient-ils. Votre « programme, nous l'acceptons, mais vos « déclarations : jamais ! »

« C'est entre ces deux méthodes qu'était hier toute la querelle.

Le sens du vote de confiance

« Le gouvernement n'entendant rester au pouvoir que dans l'intérêt de tous et non dans celui d'un parti, Briand n'a pas été seulement courageux, il a eu la grande habileté de parler net et franc, disant : moi tout entier ou rien ! Et si plus de 400 voix ont donné leur confiance au gouvernement, le gouvernement ne se servira de cette confiance que pour appliquer la méthode qui consiste à gouverner avec ses idées pour le pays.

« C'est une grande date que celle d'hier. En votant un ordre du jour plus significatif par les débats qui l'ont précédé que par son texte, la majorité a signé le contrat net et loyal qui la lie au gouvernement et qui ne contient que deux articles essentiels : la réalisation d'un programme de réformes républicaines et sociales, l'application d'une méthode administrative faisant à tout jamais disparaître de la politique l'arbitraire et l'iniquité comme moyen de gouvernement.

Le programme des réformes

« Sur le programme, aucun débat sérieux ne s'élève : il n'est pas nouveau ; c'est le vôtre, c'est celui que, sur mon nom, vous avez toujours ratifié de vos suffrages, c'est celui que, depuis onze mois défend le ministère Briand et qu'avant lui avaient défendu, depuis dix ans, tous les ministères républicains.

La réforme électorale

« Car, s'il est vrai qu'au point de vue de la méthode un abîme sépare le cabinet actuel de ceux qui l'ont précédé, aucune différence ne s'élève entre eux au point de vue politique, laïque et social. Si notre programme comporte quelque chose de nouveau, c'est la conséquence même du changement de méthode, c'est l'inscription à l'article premier de la réforme électorale.

« Vous vous souvenez que, dès 1906, je réclamais le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, dont on ne parlait pas alors. Le pays veut mettre fin aux abus, aux mœurs politiques et administratives dont il souffre, à la confusion de tous les pouvoirs par l'intrusion du député dans tous les domaines du pouvoir. S'il a, aux dernières élections, remplacé deux cents députés, pour la plupart par des hommes de même programme et de même opinion, cela prouve que les citoyens en avaient assez des tyrannies mesquines et vexatoires, et qu'ils ont voulu s'en débarrasser en changeant non les idées, mais les hommes. Il faut que cette leçon porte ses fruits.

« Le cabinet a accompli une véritable révolution en proposant à la Chambre nouvelle la réforme du régime électoral. Il ne s'attache pas à un système, mais s'il n'a posé que deux points il saura montrer qu'à ces deux points il tient bien : le scrutin de liste et l'introduction de la représentation des minorités.

La défense laïque

« C'est là la réforme initiale dont dépendent toutes les autres. Mais le programme du gouvernement et de la législature doit-il se borner là ? Non ! Je n'ai pas à m'étendre sur les autres articles, ils peuvent se résumer en quelques mots.

« N'est-ce pas une affirmation bien inutile de dire que l'on ne touchera pas aux conquêtes laïques ? Quand on nous accuse de pactiser avec la droite, n'ai-je pas le droit de me souvenir de la façon dont, au cours de la période électorale, la droite traitait les membres du cabinet Briand ? La vérité est que la droite et nous sommes aux antipodes.

« Quelle est donc la politique en matière religieuse du cabinet Briand et de son chef ? Qui donc a réalisé la séparation ? Et personnellement n'ai-je pas toujours, depuis vingt-cinq ans, déclaré que la République devait achever l'œuvre de séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel ?

Les réformes sociales

« Ce que nous avons fait au point de vue laïque, nous le ferons au point de vue social. Briand, Viviani, comme celui qui vous parle, ont, pendant des années, préconisé le progrès socialiste, qu'ils ne séparent pas plus aujourd'hui qu'hier du progrès républicain.

« Mais si, partisan passionné des réformes sociales, je veux poursuivre sans arrêt l'amélioration du sort des laborieux, partout où j'ai eu la parole à prendre et une responsabilité à assumer, jamais je ne les ai flattés, jamais je ne les ai excités, jamais je n'ai mêlé à mes démonstrations des paroles de haine et de violence.

« Nous ferons notre devoir, mais ceux qui ont droit de compter sur nous doivent aussi faire le leur. Il n'est pas d'individus ni de catégories d'individus qui n'aient que des droits et pas de devoirs.

« Plus les citoyens ont des espérances légitimes de conquérir les réformes qu'ils espèrent, plus ils sont libres, plus ils sont responsables. Le citoyen d'une République a plus de devoirs que le sujet d'un roi ou d'un empereur.

« Il n'est pas vrai que, parce qu'ils souffrent, les travailleurs aient le droit de recourir à la violence. Ils ont le droit qu'on leur parle franc, qu'on ne les leurre pas.

« Nous avons toujours essayé de remplir ce double devoir. Je continuerai. Demain, à quelque poste que je sois placé, je resterai un républicain socialiste, cherchant la vérité et voulant la faire apparaître aux yeux de ses concitoyens pour rendre sans cesse la République plus douce, plus juste et plus libérale. »

Les déclarations de Millerand ont été à chaque instant interrompues par d'enthousiastes applaudissements. Sa péroraison a soulevé d'unanimes acclamations qui l'ont accompagné jusqu'à son départ.

La perte du « Zeppelin VII »

Cologne, 30 juin. — On mande d'Osnabruck :

L'état du monteur blessé dans la chute du « Deutschland », bien que grave, ne met pas sa vie en danger.

Ce matin, dès la première heure, on a procédé à l'emballage des restes du ballon, qui vont être retournés à Friedrichshafen.

On a démonté toutes les pièces et l'on a constaté que certaines d'entre elles étaient absolument intactes.

Ainsi que cela a été fait pour le dernier accident, l'empereur recevra un rapport circonstancié sur la perte du « Deutschland ».

On ignore à quelle date reprendra le service public du ballon dirigeable.

Notre Concours

Sixième Liste de Gagnants

Les personnes dont les noms suivent gagnent chacun.

Une caisse contenant un litre de Kummel extra de grande marque et un litre de Curaçao.

63e Prix : **Achille BONNIER**, rue Mirabeau, 18, ROUBAIX. — 151 points.

64e Prix : **Henri LANÇON**, instituteur, MOUSTIER par Trélon (Nord). — 151 points.

65e Prix : **François ANTOINE**, Coron 18, numéro 21, **DOUVRIN** (Pas-de-Calais). — 151 points.

66e Prix : **COURTENS Gustave**, rue du Point Central, 16, TOURCOING. — 151 points.

67e Prix : **DEWITTE Georges**, 33, place du Travail, ROUBAIX. — 150 points.

Les personnes dont les noms suivent, gagnent chacune 2 kilogs de l'excellent Café de la Cie Havraise, rue Nationale, à Lille.

68e Prix : **M. CARON**, 20, avenue des Tilleuls, LILLE. — 149 points.

69e Prix. — **M. SION**, 45, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, à LILLE. — 149 points.

70e Prix : **LEPLUS**, rue des Murets, maisons Mahieu, ARMENTIERES. — 149 points.

71e Prix : **Mme Louise MASSON**, rue de Paris, LILLE. — 149 points.

72e Prix : **BARBILLON Alphonse**, 2, rue de Mulhouse, LILLE. — 149 points.

73e Prix : **M. MAHIEU**, cabaretier, Faubourg de Sin, près DOUAI (Nord). — 149 points.

74e Prix : **Mme DELABARRE**, rue de Lubercourt, CARVIN. — 148 points.

75e Prix : **M. DEHOLLAIN Henri**, 106, chemin d'En-Bas, DOUAI. — 148 points.

76e Prix : **Paul VAN ROEY**, 31, rue du Calvaire, FIVES-LILLE. — 147 points.

77e Prix : **GILLEMAN Alfred**, au Petit-Lannoy, HEM. — 146 points.

Les personnes dont les noms suivent, gagnent chacune un joli coffret à mouchoirs, contenant un flacon d'Eau Gorlier, un Savon de toilette exquis et une boîte de poudre de riz :

78e Prix : **M. Jules HARLEZ**, 12, rue Paul Bert, FIVES-LILLE. — 145 points.

79e Prix : **Mme Hélène SCOHY**, téléphoniste, à LENS (Pas-de-Calais). — 145 points.

80e Prix : **Henri DUQUENNE**, rue du Luxembourg, 160, ROUBAIX. — 145 points.

81e Prix : **Mme Mathilde LOOZE**, rue de Condé, cité Lenfant, 14, LILLE. — 145 points.

82e Prix : **MM. FOUQUE**, rue de Flers, 10, LILLE. — 145 points.

83e Prix : **Mme BOUDERIEZ**, 56, rue du Four à Chaux, LILLE. — 144 points.

84e Prix : **Arthur ROUSSEL**, à EMMERIN (Nord). — 144 points.

85e Prix : **Julien MARTIN**, instituteur à VERQUIN, par Béthune (Pas-de-Calais). — 143 points.

Les gagnants, habitant Lille, pourront les retirer dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à partir du lundi 4 juillet.

(Lire la suite dans notre numéro de demain).

Le voyage de M. Fallières en Auvergne

Paris, 30 juin. — Voici le programme du voyage du président de la République à Clermont-Ferrand et à Riom les 2 et 3 juillet :

Samedi 2 juillet. — Départ de Paris, gare de Lyon, à 10 h. 30 matin ; 4 heures du soir : arrêt à Gannat, réception du conseil municipal de la ville de Gannat ; 5 heures : arrivée à Clermont-Ferrand, réception officielle, remise des décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire à l'armée active sur la place de la Gare ; dîner offert à la préfecture par le président de la République.

Dimanche 3 juillet. — Visite de l'Hôtel-Dieu ; 9 heures, arrivée à Royat, réception de la municipalité, visite de l'exposition.

11 h. 20, retour à Clermont ; réception à la préfecture des maires du Puy-de-Dôme, revue des fédérations départementales des sociétés de gymnastique, de préparation militaire, de mutualité, etc., groupées sur la place de Jaude ; déjeuner offert au président de la République à l'Hôtel de Ville.

3 h. 45, départ de Clermont ; 4 heures du soir, arrivée à Riom, réception des maires de l'arrondissement de Riom, revue des sociétés de mutualité, de gymnastique, etc., de l'arrondissement ; réception au musée de la Cour d'appel de Riom, vins d'honneur offerts par la municipalité ; 5 h. 15, départ du train présidentiel ; 11 h. 35, arrivée à Paris, gare de Lyon.

FEUILLETON DU 1er JUILLET. — N. 12

LA VIERGE

Par Emile BERGERAT

DEUXIEME PARTIE

II

Absence

Ainsi qu'aux jours de sa jeunesse, Conrad s'était remis à courir le monde.

Il n'avait que trente-quatre ans, et l'âge était encore loin de lui où la nature conseille aux victimes de la fatalité de ne plus opposer à ses coups qu'une résignation passive.

Du reste, pour le consoler, personne. Son neveu, Alban, l'unique parent direct qui lui restât, menait à Paris une vie de désordre et s'usait frénétiquement le corps et l'âme dans tous les plaisirs spleeniques qui composent le monotone programme de la haute noce.

Conrad lui avait plusieurs fois payé ses dettes et sans se rémunérer comme d'usage par la semonce traditionnelle de l'oncle au neveu, ce dont Alban lui savait plus gré que de tout le reste, car il avait beaucoup d'esprit, et cet esprit était même la seule vertu qu'il ne fût point parvenu à noyer dans les coupes babyloniennes.

— Mon oncle, lui disait-il, vous êtes extraordinaire et vous confinez au fabuleux ! Je ne vous vois jamais, nous nous connaissons à peine, et ma vie absurde laisserait le plus faible des pères. Or non seulement vous bouchez sans sourciller tous les trous que je fais à la lune, mais encore vous ne m'avez pas flanqué une seule fois l'un de ces poils auxquels vous avez droit et qui conviendraient si bien à ma jeune calvitie ! Est-ce que vous ne m'aimez pas ?

— Je t'aimerai quand tu seras marié, répliquait le comte en souriant.

— Et quand serai-je marié ?

— Quand tu ne feras plus de dettes.

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire lorsque je ne te les paierai plus.

— Ah ! enfin !... s'écriait drôlement Alban, ce jour viendra donc où vous me ferez cet honneur ! Est-il proche au moins ?

— Qui sait ?

Et le jeune homme observait, en secouant la tête, qu'il voyait bien que ce ne serait pas encore pour cette année courante, puisque son oncle entreprenait une fois de plus l'un de ses voyages interminables.

— Oui ! j'en ai encore pour un an à m'amuser.

Conrad ne répondit pas tout de suite.

Un calcul mystérieux s'opérait dans sa tête et ses regards semblaient sourire dans le lointain à la vision d'une fillette qui grandissait : — Oui, un an, au moins.

— Sans curiosité, mon oncle, où allez-vous pendant cette nouvelle disparition ?

— Je n'en sais rien. Aux Indes probablement.

— Emmenez-moi.

— Non.

— Merci.

— Il n'y a pas de quoi.

— C'était pour vous tenir compagnie.

— Je ne suis jamais tout seul, fit Conrad sans s'expliquer davantage sur les chères images qui lui habitaient l'âme.

— Allons ! Depuis la mort de ma tante, c'est-à-dire depuis cinq ans, ce voyage sera le cinquième, et vos absences sont de douze mois chacune. Vous n'aimez pas beaucoup la France. Au revoir, mon oncle.

— Au revoir, Alban.

— Et à l'année prochaine.

— A l'année prochaine.

— Je suis toujours votre héritier au moins ?

— Toujours. Ne te ruine pas d'avance, voilà tout.

Il y avait cinq années en effet qu'en une inoubliable journée de désespoir et de larmes le « bon ami » s'était volontairement séparé de tout ce qu'il aimait, et depuis l'entrevue dans la geole aux fées il n'avait plus revu la mère de Violette, ni Violette, hélas !

Mais il n'avait cessé de vivre en elles et une correspondance régulière, entretenue entre Amélie et lui, sous le couvert de l'innocent Camille, l'aidait à supporter les affres de son sacrifice.

Comme on entend venir derrière les collines avant de l'apercevoir la voiture sonnante qui ramène l'être aimé, il écoutait grandir Violette là-bas, près de la mer bretonne, sous le vent des pins aromatiques, et il attendait qu'elle eût dix-huit ans pour retourner frapper, ô maison du Bonheur, à ta porte.

Elle venait d'en avoir seize.

A quelle heure de jour ou de nuit pendant ses voyages, sous toutes les latitudes, et dans quelle partie du monde vide pour lui, ne l'avait-il pas évoquée, la douce demeure, avec le personnel familier qui l'animait de sa petite vie rustique !

Il vivait là, parmi sa famille d'élection, minute à minute, tout le circuit de son exil, par la pensée.

Il entendait Camille, et le vieil Yves, et le pauvre curé Forthomme, si bête et si bon, il les suivait dans leurs occupations, leurs repas, leurs rencontres mêmes sur les routes, dans tout le train-train uniforme de leur action quotidienne. Boliche aussi lui apparaissait, toujours à demi pompette, et le sordide Plénu traversait en haillons sa pensée dolente.

Quant à Amélie, grâce aux lettres, il causait avec elle presque sensiblement. La seule vision qu'il ne pût pas réaliser, c'était celle des seize ans de Violette.

Cette éclosion de la jeune fille demeurait le problème insoluble à son imagination, même aidée de sa tendresse. Là, la nature le trahissait, et, à ce point, elle lui faisait cruellement sentir qu'il n'était pas le père.

Quelle vierge était née de Violette ? Quel monde d'amour se formait dans cette femme nouvelle ? Quelle variété du modèle éternel créait en elle l'alchimie de la puberté.

Malgré ses questions réitérées à ce sujet, Amélie dans ses lettres ne lui disait rien d'explicite.

Elle se contentait de lui apprendre que sa fille était très pieuse encore, toujours immodérément sensible, un peu trop grave pour son âge, et qu'elle embellissait sans cesser de « se ressembler ».

Du reste, elle paraissait l'avoir totalement oublié, et de cela il fallait louer Dieu !

Comme il n'en obtenait pas davantage, Conrad se plaisait à en rêver.

Le soir, sur le pont des navires, à la lueur ombreuse des étoiles, il s'étendait dans un hamac, allumait un cigare et se transportait en Bretagne.

Et il « voyait ».

Le corps de logis de la « Maison du Bonheur » est composé d'une ancienne dépendance du château de Ponthual, et c'était à proprement parler beaucoup mieux une ferme qu'une maison de plaisance, du moins primitivement. Par sa forme extérieure, elle justifie assez bien la légende contée par Boliche et ressemble en effet à un bateau renversé, la quille en l'air.

Toutefois en dépit de cette légende, on reconnaissait aisément à son architecture qu'elle ne remonte pas à plus loin que Louis XIII. Une immense toiture, plus haute à elle seule que tout le reste du bâtiment, dresse entre les hêtres qui l'abritent l'écaille bleue de ses ardoises miroitantes.

Du côté de la mer, point d'ouvertures. Le mur de grès, gris, file tout droit, opposant au vent salé, qui ronge et déchausse comme fièvre, son épaisseur de forteresse.

A sa base, le fossé circulaire de l'ancien manoir, avant le morcellement, aujourd'hui délimitation confuse que la nature même efface ; de grandes nappes de mousses flottantes y revêtent la croupissure des eaux dormantes, mal renouvelées par les pluies et les infiltrations du sol forestier.

Sur les quatre dés de granit d'un pont-levis disparu, une passerelle de bois est assise, et c'est par là qu'on arrive à la cour d'entrée, vaste, pavée, sonore, où les sabots des chevaux sonnent la joie des retours et l'étourdissement des départs.

Cette « cour d'honneur » était la gloire de la « Maison du Bonheur », et véritablement on y vivait. Comme les salles du rez-de-chaussée ouvraient de plain-pied sur elle, et tout à fait « au rez-de-chaussée, » elle était la salle commune où se centralisaient toutes les agitations domestiques.

Un superbe puits, haut-maçonné, en occupait le centre, avec son faîtage branlant et grinçant de fer usé, sa poulie folle et giroustante, que le lierre s'efforçait en vain de fixer depuis cent ans, et le toc toc de ses seaux entrechoqués dans le vide.

Mais ce qui donnait une animation charmante à cette cour, c'étaient les ruches de Camille.

Il y en avait douze, bien exposées au midi, et rangées en ligne, à trois mètres de la maison. Ruches d'ailleurs admirables, établies sur un plan dont Camille était l'auteur impatenté.

Coiffées du parasol de paille classique et virgilien, Conrad, quand il voulait taquiner l'oncle, les comparait à des meules de foin du pays lilliputien, ou encore à des bouteilles de vins précieux des géants de Brobdingnag, soit même à des pèlerins japonais en voyage, par un temps de pluie, dans le Fusaihama.

L'invention de Camille consistait en ceci que les quatre coins de ses ruches étaient en pans coupés, et ces pans coupés en verre, de telle sorte qu'on pouvait assister au travail des abeilles, car telle était l'humble puissance de concept du bon « diot ».

Au soleil levant, le bourdonnement bruyant affairé, populaire de ces mouches, emplissait la cour d'un bruit familier, de l'un de ces bruits qui fixent une heure du train-train monotone de la vie heureuse.

Au soleil couchant, leur rentrée tumultueuse, pleine de disputes, annonçait gaiement les affaires cessantes de la journée rurale.

Camille assurait que ses abeilles rentraient toujours grises.

« Elles se soûlent dans les mauves ! » disait-il...

Ch. Subervie.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE